

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1581**

présenté par

Mme Cariou, M. Julien-Laferrière, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Villani et
M. Orphelin

ARTICLE 36

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« moins de deux heures trente »

les mots :

« quatre heures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que l'avion est le moyen de transport le plus polluant, cet amendement a pour objectif d'adopter une mesure plus efficace pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur d'ici 2030 dans la lignée des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat concernant l'aviation, largement soutenues par des associations, des fédérations d'usagers et des acteurs du transport ferroviaire.

En effet, dans le but d'organiser progressivement la fin du trafic aérien sur les lignes intérieures, la reprise de la proposition SD-E2 de la CCC de fermer les lignes intérieures accessibles en 4 heures par le train modifiée avec le critère moins ambitieux de 2,5 heures s'impose. Cette proposition est largement insuffisante puisqu'elle ne permet de réduire de que seulement 2,2 % les émissions des vols métropolitains contre 33 % dans une option de 4h, et sans l'exonération des passagers en correspondance. Une position difficilement tenable quand l'on sait que de nombreuses liaisons directes relient l'aéroport Charles de Gaulle aux gares régionales, et la SNCF travaille au lancement d'offres combinées « Train+Air ».

Ce critère de durée amoindrit significativement la limitation des émissions de gaz à effet de serre du secteur. Pour un passager, un vol Paris-Marseille émet 45 fois plus de CO₂ qu'un parcours en TGV sur la même distance (selon l'Ademe). Ce trajet s'effectue en moins de 4h, mais en plus de 2h30.

Enfin, il est nécessaire de supprimer la mention à une dérogation en cas de « transport aérien majoritairement décarboné ». Un tel transport n'existe pas et risque de pousser à la conservation un grand nombre de vols sous prétexte de compensation carbone, logique qui a montré maintes fois ses limites inhérentes.

Cet amendement a été travaillé avec le Réseau Action Climat.